

# AVIS PUBLIC

## AVIS DE PROMULGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2025-08-0795

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 25 août 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté la résolution numéro 2025-08-0795 accordant une autorisation portant le numéro de demande 2025-80062 pour la propriété située aux 432-434, rue Paul-Comtois, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adopté sous les projets de résolution numéros PPR03-2025 et SPR03-2025.
2. Qu'aucune demande de participation à un référendum quant à l'adoption de la résolution n'a été reçue dans les délais impartis par la loi et qu'elle est donc approuvée par les personnes habiles à voter.
3. Que ladite résolution a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 6 octobre 2025.
4. Que ladite résolution est consignée au procès-verbal de la séance du 25 août 2025 et peut être consultée au bureau du greffier, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
5. Que ladite résolution entre en vigueur, selon la loi, le 6 octobre 2025.

Donné à Granby, ce 9 octobre 2025.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 9 octobre 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 9 octobre 2025.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland